



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/21

Chapitre 7.1 décisions budgétaires

Objet : Approbation du Compte Administratif 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie à Savines-le-Lac, sous la présidence de Marc VIOSSAT, Vice Président.

Séance du 21 mars 2024

Date de convocation : 28
février 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents : 18

(24 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 19

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Michèle
TETENOIRE

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER (pouvoir à Christine MAXIMIN), Jacques BILLON TYRARD, Christian DURAND, Georges GAMBAUDO, Michèle TETENOIRE, Christine MAXIMIN, Bruno PARIS, Bernard RAIZER, Pierre VOLLAIRE (pouvoir à Christian DURAND)

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Catherine SAUMONT

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : Sophie VAGINAY RICOURT (pouvoir à Victor BERENGUEL), Frédéric REYNAUD

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Joël BONNAFOUX (pour à Valérie ROSSI), Carole CHAUVET, Valérie ROSSI, Marc VIOSSAT

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Thierry ALLAMANNO (CDV), Christian ROMAN (CD05)

Exposé des motifs :

Après la présentation du bilan de l'exercice écoulé, le Président quitte l'assemblée le temps du vote de cette délibération et laisse la présidence de la séance à Monsieur Marc VIOSSAT, Vice Président.

Madame la Rapporteur du Budget présente alors la délibération suivante.

VU :

- Le Budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, relatifs à l'exercice 2023,

CONSIDERANT :

- La reprise par le receveur dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer ;
- La régularité des écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire et celles statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical, réuni le 21 mars 2024 :

- **DECIDE** donner acte au Président de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
résultats exercice précédent		95 501,30		484 405,79		
affectation du résultat 1068		90 375,95				
Résultats reportés	0,00	95 501,30		394 029,84	0,00	489 531,14
Opérations de l'exercice	769 650,05	806 638,47	1 880 937,38	2 203 776,02	2 650 587,43	3 010 414,49
TOTAUX	769 650,05	902 139,77	1 880 937,38	2 597 805,86	2 650 587,43	3 499 945,63
Résultats de clôture	0,00	132 489,72	0,00	716 868,48	0,00	849 358,20
Restes à réaliser	444 402,83	303 446,35			444 402,83	303 446,35
TOTAUX CUMULES	1 214 052,88	1 205 586,12	1 880 937,38	2 597 805,86	3 094 990,26	3 803 391,92
RESULTATS DEFINITIFS	8 466,76	0,00	0,00	716 868,48	0,00	708 401,72

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE**, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

**Le Vice Président,
Marc VIOSSAT**

